

# MON BULLETIN DE PAIE ÉLECTRONIQUE

A l'heure de la digitalisation des flux dans l'entreprise, la fonction RH est naturellement impactée. Les employeurs peuvent dématérialiser les bulletins de paie de leurs salariés dans un coffre-fort numérique.



“

**FCN VOUS ACCOMPAGNE PAS À PAS  
DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES  
NÉCESSAIRES EN AMONT DE  
L'ENVOI DES PREMIERS BULLETINS  
DE PAIE AUX SALARIÉS.**

”

## QU'EST-CE QU'UN COFFRE-FORT NUMÉRIQUE ?

Un coffre-fort numérique est un service de stockage sécurisé permettant d'archiver de manière pérenne des données confidentielles. Il est possible de se servir de ce système d'archivage électronique pour stocker factures, documents administratifs, contrats...

***Offrez un coffre-fort numérique  
personnel à vos salariés !***



## LES AVANTAGES POUR LES EMPLOYEURS & LES SALARIÉS

**LA SIMPLIFICATION** des procédures accompagnée d'un gain de temps et d'une réduction des coûts avec la fin de la remise en main propre ou de l'envoi postal des bulletins de paie mensuels.

**LE RESPECT DU RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018, assurant la **confidentialité**, la **conservation** et la **sécurisation** des données personnelles **stockées en France**.



La contribution à une démarche de **DÉVELOPPEMENT DURABLE** en réduisant l'utilisation du papier.

**L'ACCESSIBILITÉ** à leurs documents par les salariés depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

**Pour accompagner efficacement ses clients dans cette transition numérique, FCN s'est associée à un partenaire certifié, proposant une solution opérationnelle pour la dématérialisation des bulletins de paie mais également des contrats de travail, avenants, ou tout autre document.**

### FCN VOUS ACCOMPAGNE PAS À PAS

- Information des représentants du personnel le cas échéant
- Fourniture d'un kit d'information à transmettre à vos salariés sur la dématérialisation du bulletin de paie
- Mise en place du coffre-fort numérique : chargement des données des salariés et envoi des codes d'activation des coffres-forts
- Dépôt des premiers bulletins (et des suivants!)
- Relance des salariés n'ayant pas activé leur coffre-fort



En proposant ce service, innovant et à forte valeur ajoutée à vos salariés, vous **VALORISEZ VOTRE MARQUE EMPLOYEUR !**

Ils seront propriétaires, sans limitation de durée, de leur coffre-fort numérique personnel et pourront y stocker leurs données personnelles (contrats, factures, relevés, carte d'identité...) en fonction de leurs besoins.

“  
**DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE INTERLOCUTEUR FCN POUR UNE MISE EN PLACE RAPIDE AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE.**  
”